

# **45me Assemblée de l'Association suisse pour le suffrage féminin : (article I, l'article II paraîtra dans le numéro du 2 juin) : [1ère partie]**

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses**

Band (Jahr): **44 (1956)**

Heft 837

PDF erstellt am: **21.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-268728>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

# Le Mouvement Féministe

Paraît le premier samedi de chaque mois

*Il n'y a pas de vérité  
morte. La vérité est  
vivante, et une vérité  
vivante est toujours  
quelqu'un.*

E. RAMBERT.

Compte de chèques postaux I. 943

FONDATRICE DU JOURNAL

Emilie GOURD

RÉDACTION

M<sup>me</sup> WIBLE-GAILLARD, 10, rue des Granges

ADMINISTRATION ET ANNONCES

M<sup>lle</sup> Renée BERGUER, 7, Pl. du Pt-Saconnex

Organe officiel

des publications de l'Alliance  
de Sociétés féminines suisses

Les articles signés n'engagent que leurs auteurs

ABONNEMENTS

SUISSE 1 an . . . . . Fr. 6.-- (ab. min.)

Abonnement de soutien . . . . . 8.--

Le numéro . . . . . 0.25

Les abonnements partent de n'importe quelle date

## BIENVENUE A L'ALLIANCE DE SOCIÉTÉS FÉMININES SUISSES

### Le Comité s'élargit

Le comité directeur de notre journal s'est réuni, le 14 avril, à Lausanne, sous la présidence de Mlle Marie Kammacher, de Nyon. Nous ne voulons pas citer le détail des questions administratives qui furent traitées, excepté la nomination de Mme Huguenin (La Chaux-de-Fonds) comme vice-présidente et l'accueil de trois nouveaux membres, Mmes de Sépibus, Joye et Eguet, à qui la bienvenue fut souhaitée par la présidente.

### Le Fonds Emilie Gourd

Cependant le rapport de l'administratrice et caissière, Mlle Renée Berguer, sur l'appel en faveur du « Fonds Emilie Gourd » intéressera certainement nos lecteurs et donateurs. Au 14 avril dernier, il avait recueilli plus de 3600 fr. Ce magnifique résultat a profondément réjoui le cœur de tous ceux qui ont le souci du journal. Toutefois, l'élan manifesté et attesté par de nombreux messages, dont on lut quelques-uns, implique des devoirs pour le comité. Tout d'abord, le fonds sera constitué en réserve, bien nécessaire pour conserver notre indépendance. De plus, il faut que le journal soit digne de sa tradition et de sa mission.

### Sondage de l'opinion

Le rapport de la rédactrice apporta quelques suggestions à ce propos. Elle a sondé un peu l'opinion des abonnés et lectrices en montrant que, par ses services de presse et d'échanges, le journal bénéficie d'informations étendues et intéressantes, sur des questions qui ne sont que rarement abordées dans la presse en général.

Pour le moment, le journal se borne à présenter des comptes rendus de sociétés locales, suisses ou internationales et des découpages d'informations diverses dans les 65 périodiques dépliés. La rédactrice, avec la charge des traductions, de la correction des manuscrits, des épreuves, de la mise en pages et de la correspondance, ne peut réellement ti-

rer parti des éléments dont elle dispose. Le comité est d'accord avec sa suggestion de se faire aider dans la routine régulière du journal, afin de disposer de plus de temps pour classer systématiquement les articles reçus, afin d'alimenter de nouvelles rubriques : on peut songer à une rubrique légale sur les transformations apportées aux législations de-

minie au sein de la société actuelle, le travail des personnes d'âge moyen, le soin des vieillards, la mortalité due aux accidents de circulation, l'adaptation des programmes scolaires aux nécessités du monde présent, etc., tout cela crée des soucis dans l'univers entier, que des échos de ces soucis se retrouvent dans les périodiques féminins et dans les

**La rédactrice  
est submergée  
par des flots  
d'imprimés**

Papier découpé satirique.  
Cliché aimablement offert  
au journal par deux abon-  
nés.



puis l'avènement des droits féminins, à une rubrique de cas juridiques, à une confrontation des principaux problèmes sociaux dans différents pays du monde... etc.

**Ne pourrait-on faire dialoguer les opinions  
diverses venues des horizons les plus variés ?**

Ce qui apparaît urgent, c'est de pouvoir offrir souvent soit des articles de fond, écrits par des spécialistes, soit des articles où seraient mises en présence les opinions variées, exprimées dans plusieurs de nos périodiques, sur un problème d'actualité. On peut constater que la peine de mort, la politique des Nations Unies et le maintien de la paix, la psychologie fé-

conférences prononcées devant des groupes féminins. Il pourrait se dégager des comparaisons à faire, une sorte de politique assez bien orientée dans le même sens et qui représente la contribution de notre sexe au gouvernement de la société. Seul un journal au même but que le nôtre peut entreprendre ce genre d'études, elles méritent d'être faites.

Voilà donc le rêve que nous essayerons de transposer dans la réalité. Chacun sait que la pratique impose bien des compromis, attendez-vous à des déceptions, mais l'entreprise vaut d'être tentée. Nous ferons de notre mieux.

### Conférence du Conseil international des femmes

#### Impressions de Venise

Certaines lectrices seront sans doute surprises de trouver un article signé du Dr Renée Girod, sachant le désastreux accident dont elle a été victime à Venise justement, une fracture de la jambe. Mais elles seront singulièrement touchées d'apprendre que le Dr Girod ne nous a pas laissé tomber pour des raisons de force majeure et que, malgré la fatigue de ces premiers jours de maladie, malgré la pénible immobilisation dans le plâtre, elle a voulu donner ses impressions toutes chaudes ; animée d'un cran magnifique, elle a dicté son article avec la sérénité et la clarté d'esprit que nous lui connaissons. Qu'elle en soit remerciée et qu'elle accepte nos vœux de prompt rétablissement.

Venise, la ville des mille canaux, dont le charme a été révélé par les romantiques est, sans conteste, la ville favorite des poètes et des amoureux mais, en l'an de disgrâce 1956, la reine de l'Adriatique avait un visage triste et mouillé pour accueillir les déléguées du Conseil international des femmes. Brouillard, pluie et vent, avec de rares échappées de soleil, furent le cadre habituel de ces journées.

Le congrès de l'Exécutif se réunit sur l'île San Giorgio, dans la Fondation Cini, ancien monastère, admirablement rénové, où des salles spacieuses offraient toutes les commodités nécessaires à une réunion de ce genre.

Le dimanche qui précéda l'ouverture de la conférence fut entièrement consacré à la visite de la ville et des trésors d'art qu'elle contient.

Le Palais des doges qui fut, pendant des siècles, le siège du gouvernement de ce puissant Etat, donne une idée de la splendeur de cette cour. Chaque salle contient des œuvres d'art : peintures à fresque, tableaux, boiseries et stucs finement travaillés par les meilleurs artistes du temps.

Du palais lui-même, par le Pont des soupis, nous avons visité les célèbres prisons des Plombs — ainsi nommées à cause des feuilles de plomb qui couvrent le toit — où furent incarcérées de nombreuses victimes de la République vénitienne. Cette prison a été utilisée jusqu'en 1920, nous dit-on.

Après cette sinistre promenade, ce fut une joie de retrouver la place Saint-Marc, ses touristes et ses pigeons et d'admirer les merveilleuses mosaïques murales qui ornent le narthex de l'église. Partout à Venise, on retrouve l'influence de l'Orient qui s'explique par le trafic intense qui reliait ce grand port de commerce avec l'Asie mineure.

Une centaine de déléguées, représentant vingt et un pays différents, siégeant pendant une semaine, dont les trois premiers jours furent occupés entièrement par les travaux des douze commissions, sur lesquels nous reviendrons plus à loisir.

Les trois derniers jours furent consacrés aux séances de l'Exécutif au cours duquel un nouveau conseil — celui d'Israël — organisé depuis le congrès d'Helsinki, fut admis.

Malgré les dissensions qui existent actuellement entre les Etats du Proche Orient, ce fut bienfaisant d'entendre des femmes qui jouent un rôle de premier plan dans leur pays, déclarer que, même lorsque les gouvernements sont en conflit, les femmes, s'élevant au-dessus des intérêts politiques, peuvent s'unir pour travailler à l'amélioration des con-

## 45<sup>me</sup> Assemblée de l'Association suisse pour le suffrage féminin

(article I, l'article II paraîtra dans le numéro du 2 juin)

En dépit du ciel qui faisait grise mine, la 45<sup>me</sup> assemblée s'est ouverte dans une atmosphère lumineuse, grâce à la salle du Grand Conseil vaudois, si claire et accueillante. Elle fut construite, paraît-il, en 1803 et sa décoration unit le souvenir du style Louis XVI au néo-classicisme Empire, de hautes fenêtres encadrent le panorama splendide du Léman ou la silhouette sévère de l'ancien château.

Mme Choisy, présidente, souhaite la bienvenue aux déléguées, on procède à l'appel des 37 sections, on rend hommage à celles qui ne sont plus et l'on entend le rapport présidentiel qui est accepté après quelques questions. Citons ici celle qui concerne l'exposition de la Fraternité mondiale, laquelle manque de précision au sujet de l'égalité des droits féminins, il est recommandé d'y prendre garde dans les diverses localités où va passer cette exposition itinérante.

Après le rapport de la trésorière se déroule un échange de vues sur la publication du rapport Kaegi en français, la publication en allemand a paru. On approuve la dépense de l'impression française, la traduction ayant été faite bénévolement en Valais.

Trois membres nouveaux sont élus au comité central : Mmes Hanselmann et Oetli

(Zurich) et Weber (Locarno), en remplacement de Mmes Stadler-Honegger, Dr Steiner-Rost et Paravicini, dont on loue le travail dévoué accompli pendant de longues années. Le mandat de Mme Choisy, à la présidence, est renouvelé.

Les autorités vaudoises ont témoigné de leur intérêt à la séance : M. Chamorel, président du Conseil d'Etat, a fait une apparition, de même que M. André Muret, député et conseiller national ; l'ordre judiciaire était représenté en la personne de M. le juge Stocker. Mais c'est M. le conseiller d'Etat Sollberger qui a pris la parole. Il témoigna de son intérêt à la cause féministe et comme conseiller national et membre du comité de gestion, il déclara vouloir poser une question indiscrète aux autorités fédérales : pourquoi la demande de subvention en vue du voyage de la délégation suisse au congrès de Colombo est-elle restée sans réponse négative ou affirmative ?

Après une aimable collation offerte par la section de Lausanne, la séance reprend pour la discussion sur l'avant-projet de la loi concernant la protection des civils. Mme Steiner-Rost, Dr en droit, présente les thèses adoptées par le comité central, au sujet du texte proposé. Nous ne les énumérons pas ici

puisqu'elles sont reprises dans la résolution que l'assemblée décide de voter et que nous reproduisons plus bas. L'essentiel de la discussion porte sur la question de l'obligation du service civil qui n'est pas formulée dans l'avant-projet, mais qui pourrait devenir effective par arrêté d'urgence, en cas de danger. Il importe de bien spécifier que les partisans du suffrage féminin entendent disposer de droits correspondants aux obligations qu'on pourrait leur imposer.

Suit un fort intéressant rapport de Mme Gonzenbach sur la campagne électorale qui a précédé la votation du 4 mars à propos du droit de vote féminin éventuel dans les communes bernoises. Nous avons déjà parlé de cet événement, notons quelques détails supplémentaires : le comité d'action s'était fixé une cible de 50 000 fr. pour ses frais, il a réuni la somme, mais, usant des fonds avec modération, il a gardé un reliquat pour continuer la propagande. Le climat, comme nous l'avions dit, est resté excellent ; dans l'ancien canton, l'appui du gouvernement et des partis a été efficace.

Mlle Gétaz ajoute quelques mots sur la campagne à Bienne, ville bilingue : la propagande a été si complète que les électeurs étaient pour ainsi dire saturés, aussi a-t-on réuni de fort maigres auditoires pour les deux assemblées d'information finales, ce n'était pas désaffection, ni hostilité, puisque le projet a été adopté à Bienne par une majorité d'électeurs.

(suite en page 3)